

Comment vous pouvez agir

1. **Partez à la rencontre du HSI de votre région.** Appelez le numéro de signalement du HSI pour savoir qui est votre spécialiste régional HSI d'aide aux victimes. Entrez en contact avec cette personne, avant même d'avoir à lui signaler une victime nécessitant des services.

2. **Signalez vos soupçons sur une traite des êtres humains.**

Pour partager vos soupçons sur une traite ou obtenir de l'aide des forces de l'ordre fédérales, appelez le : 1-866-347-2423 ou laissez un signalement en ligne au : www.ice.gov/tips

Il est possible de signaler des activités suspectes partout dans le monde grâce au numéro de signalement du HSI, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Des spécialistes hautement qualifiés examinent les rapports émanant à la fois du public et des organismes chargés de faire respecter la loi dans le cadre de plus de 400 lois appliquées par le HSI, y compris celles qui se rapportent à la traite des êtres humains.

Appelez le Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC) au 1-888-373-7888, pour :

- Obtenir de l'aide et entrer en contact avec un conseiller de services de votre région ;
- Fournir des informations sur une activité potentielle de traite des personnes ; ou
- Demander davantage de formation, d'assistance technique ou de ressources.

Le NHTRC est un numéro national de signalement gratuit, à votre disposition, pour répondre aux appels en provenance de partout dans le pays, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année. Le NHTRC n'est pas un organisme chargé de faire appliquer les lois ou l'immigration, et il est placé sous la tutelle d'une organisation non gouvernementale.

3. **Apprenez en regardant les survivants.** Regardez la vidéo de l'USCIS qui met en scène des survivants de la traite des êtres humains. Elles y montrent leurs expériences et l'importance des recours d'immigration. Montrez cette vidéo à vos collègues de travail.

4. **Approfondissez vos connaissances des visas T et U.** Pour plus d'informations concernant les visas T ou U, regardez une vidéo décrivant les étapes du processus pour obtenir un visa T ou U, afin de télécharger des guides informatifs concernant la certification des forces de l'ordre, ou pour entrer en contact avec l'USCIS et lui poser des questions :

- Cliquez sur www.uscis.gov/humantrafficking ;
- Contactez-nous au 802-527-4888 ; ou

5. **Partez à la rencontre de la force d'intervention de votre région.** Les forces d'intervention sur la traite des personnes humaines existent partout dans le pays. Ces groupes sont constitués de membres des forces de l'ordre et de représentants au niveau fédéral, étatique, local, au niveau des comtés ou des tribus ainsi que d'organisations non-gouvernementales (ONG) qui procurent des services aux victimes. Repérez la force d'intervention spécialisée dans la traite des personnes de votre région sur : www.bja.gov.

6. **Consultez le site Internet de Blue Campaign** pour obtenir des documents de formation, de sensibilisation ou d'aide aux victimes, et cliquez sur :

« J'aime » sur Facebook : www.facebook.com/bluecampaign. Ou bien, contactez-nous sur : BlueCampaign@hq.dhs.gov.

FAITES LE RAPPROCHEMENT

*Stabilisation de la situation et aide aux victimes
de la traite des êtres humains*

FAITES LE RAPPROCHEMENT

Stabilisation de la situation et aide aux victimes de la traite des personnes

Savoir rapprocher les victimes des services d'assistance clés

Instituteurs, infirmiers, travailleurs sociaux, dirigeants religieux et organisations non gouvernementales (ONG) sont des membres à part entière de nos communautés et sont en situation privilégiée pour aider les victimes de la traite des êtres humains. Vous pouvez permettre de stabiliser la situation d'une victime. En vous prévalant des services disponibles, vous aiderez une victime à retrouver son équilibre sur le long terme.

Une approche axée sur les victimes

Une approche axée sur les victimes met sur un pied d'égalité l'identification et la stabilisation de la situation des victimes d'une part et des enquêtes et poursuites judiciaires des trafiquants d'autre part. Les victimes jouent un rôle crucial dans les enquêtes et les poursuites judiciaires. Chaque dossier et chaque inculpation influencent des vies. Nous comprenons combien il est difficile pour une victime de sortir de l'ombre et de collaborer avec les forces de l'ordre, suite aux traumatismes subis. Nous nous engageons à aider les victimes à se sentir en sécurité, en situation stable et sûre.

En tant que membre d'un organisme communautaire ou d'une agence de services, vous jouez un rôle important au sein d'une approche axée sur les victimes. Vous aiderez les forces de l'ordre à mieux comprendre les sensibilités et les défis inhérents aux interactions avec les victimes, et expliquerez par exemple comment un traumatisme peut affecter la façon dont une victime communique. Votre aide et les services de rétablissement apportés aux victimes sont indispensables aux enquêtes liées à ces affaires.

Au sein du Département américain de la sécurité intérieure (DHS), nous savons qu'une enquête axée sur les victimes signifie qu'elles :

- Détiennent la clé de la réussite des enquêtes et des poursuites judiciaires contre les trafiquants ;
- Nécessitent des services sociaux pour assurer leur stabilité, leur sécurité et leur rétablissement. Il faut noter que l'accès à cette aide est indépendant de la réussite des poursuites judiciaires ;
- Possèdent des droits, même si elles ont participé à leur entrée illégale sur le territoire ou si elles ont dû accomplir un acte illégal pendant leur exploitation ; et
- Ont le droit d'être informées et de participer à leur cas au cours du processus.

Il est souvent difficile d'intervenir auprès des victimes d'une traite, suite aux traumatismes importants qu'elles ont subis dans le cadre de leur exploitation. Le fait de les connecter rapidement aux services d'assistance disponibles dans votre région permet de fournir à une victime l'aide dont elle a besoin pour se reconstituer et poursuivre les trafiquants en justice.

Des ressources axées sur les victimes

Blue Campaign vous permet d'interagir avec les victimes grâce aux ressources d'aide mis à la disposition des victimes. Nous pouvons également vous aider à connecter une victime aux services disponibles dans votre communauté. Contactez le numéro de téléphone du signalement des Enquêtes de la sécurité intérieure (HSI) ou celui du Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC). Le DHS propose aux victimes de traite des êtres humains les programmes et services d'assistance suivants, qui leur permettront de stabiliser leur situation.

Des spécialistes d'aide aux victimes peuvent aider les victimes à contacter les groupes qui proposent des soins médicaux, psychologiques, une aide juridique, une gestion de leur cas, et tout autre service existant au sein de leur communauté. Au cours des enquêtes du HSI, les spécialistes d'aide aux victimes évaluent les besoins des victimes et travaillent avec l'ensemble des représentants pour incorporer les aspects particuliers d'aide aux victimes tout au long des enquêtes judiciaires. Le DHS a accès à des financements d'aide d'urgence en l'absence de toute autre ressource. Elles existent pour pallier aux besoins urgents des victimes.

Des experts spécialisés en entretiens savent mener des entretiens adaptés au développement des victimes, et valides juridiquement. Ces entretiens prennent en compte la victime et son contexte culturel. Si la victime est un enfant, ou si elle est extrêmement traumatisée, ces experts spécialisés en entretiens peuvent permettre de faire avancer une enquête.

Des réseaux d'offres de services locaux. Le Département de la justice (DOJ) et le Département de santé et des services humanitaires (HHS) proposent des services aux victimes de la traite des êtres humains par l'intermédiaire de prestataires de services locaux ou communautaires. Pour en savoir plus, cliquez sur www.usdoj.gov et www.hhs.gov

Recours en matière d'immigration : stabiliser la situation des victimes d'origine étrangère.

De nombreuses victimes étrangères n'ont pas de statut légal aux Etats-Unis, ce qui permet aux trafiquants d'exercer sur elles un puissant contrôle. Les recours en matière d'immigration sont un outil indispensable, car ils permettent aux victimes de se sentir en sécurité et de stabiliser leur situation aux Etats-Unis. Sans aucun statut légal, les victimes n'auraient pas le droit de rester aux Etats-Unis, ou n'auraient qu'un accès limité aux services d'aide.

Il faut savoir qu'il existe trois types de recours en matière d'immigration offerts par le DHS pour stabiliser la situation d'une victime sans statut légal. Il est également important de comprendre votre propre rôle et responsabilités en tant que membre des forces de l'ordre, ainsi que ceux de la victime pour pouvoir bénéficier de ces avantages.

La présence continue (PC) est un recours à court terme qui permet à un témoin potentiel de rester aux États-Unis pendant la durée d'une enquête. La PC doit être immédiatement proposée dès que les forces de l'ordre sont en présence d'une victime ; il n'est pas nécessaire que l'enquête ait abouti pour demander une PC. La PC émane des forces de l'ordre. Demandez-leur de se connecter directement au bureau régional du Contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) (en appelant le numéro de signalement du HSI) pour accorder la PC.

Les statuts de non-immigrant T ou U (Visas T ou U) constituent des recours d'immigration sur un plus long terme et permettent aux victimes de demeurer aux Etats-Unis. Le visa T concerne les victimes d'une traite des êtres humains. Le visa U est disponible aux victimes d'une large gamme de crimes, y compris la violence conjugale, les agressions sexuelles, la traite des êtres humains, la servitude involontaire, et autres infractions graves. Pour obtenir l'un des deux visas, la victime doit offrir son aide et sa coopération aux forces de l'ordre. Dans le cadre d'une enquête ou de poursuites judiciaires (sauf pour les cas d'un visa T où la victime a moins de 18 ans ou a subi des traumatismes). La victime demande alors un visa T ou U aux Services américains de citoyenneté et d'immigration (USCIS), souvent par l'intermédiaire d'un représentant communautaire ou d'un avocat. Pour en savoir plus, cliquez sur www.uscis.gov/humantrafficking.

Des aides publiques fédérales sont disponibles dès l'approbation du visa T par l'intermédiaire du HHS. Les mineurs (de moins de 18 ans) peuvent immédiatement bénéficier des aides publiques fédérales du HHS dès que leur statut de victimes est reconnu.

Déclaration ou certification des forces de l'ordre Une fois que la victime, souvent grâce à votre aide, parvient à compléter la majeure partie de sa demande de visa T ou U, les forces de l'ordre ont la tâche de dire à l'USCIS dans quelle mesure la victime les aide. Vous pouvez demander aux forces de l'ordre impliquées dans le cas de remplir une déclaration ou une certification. Pour le visa T, cette preuve n'est pas exigée ; en effet, vous pouvez rassembler d'autres preuves pour démontrer l'aide apportée par la victime, et l'inclure avec votre demande de visa T. Pour le visa U, il est nécessaire d'apporter la preuve de la certification des forces de l'ordre. Ne remplissez pas ces documents à la place des forces de l'ordre.

Une déclaration ou une certification des forces de l'ordre ne suffit pas en elle-même pour accorder une demande d'immigration. Il s'agit simplement d'une preuve de plus qui sera examinée par l'USCIS avant de prendre sa décision. Vous devrez peut-être rassembler d'autres types de preuves pour l'USCIS, y compris en aidant la victime à rédiger une déclaration personnelle sur son expérience. Afin d'aider la victime à présenter sa demande, contactez l'USCIS au : 800-375-5283, ou cliquez sur le site Internet de l'USCIS au : www.uscis.gov/humantrafficking.